


Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------	---------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEIL

Cent quarante-quatrième session

Rome, 11-15 juin 2012

Rapport de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Buenos Aires, Argentine, 26-30 mars 2012)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

LARC/12/REP

RAPPORT

**Buenos Aires
(Argentine)
26-30 mars 2012**

Trente-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE

États Membres de la FAO desservis par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela

Lieu et date des conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes:

Première	-- Quito (Équateur), 18-25 septembre 1949
Deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 1-12 décembre 1950
Troisième	-- Buenos Aires (Argentine), 1-10 septembre 1954
Quatrième	-- Santiago (Chili), 19-30 novembre 1956
Cinquième	-- San José (Costa Rica), 12-21 novembre 1958
Sixième	-- Mexico (Mexique), 9-20 août 1960
Septième	-- Rio de Janeiro (Brésil), 17-27 novembre 1962
Huitième	-- Viña del Mar (Chili), 13-29 mars 1965
Neuvième	-- Punta del Este (Uruguay), 5-16 décembre 1966
Dixième	-- Kingston (Jamaïque), 2-13 décembre 1968
Onzième	-- Caracas (Venezuela), 12-20 octobre 1970
Douzième	-- Cali (Colombie), 21 août-2 septembre 1972
Treizième	-- Panama (Panama), 12-23 août 1974
Quatorzième	-- Lima (Pérou), 21-29 avril 1976
Quinzième	-- Panama (Panama), 8-19 août 1978
Seizième	-- La Havane (Cuba), 26 août-6 septembre 1980
Dix-septième	-- Managua (Nicaragua), 30 août-10 septembre 1982
Dix-huitième	-- Buenos Aires (Argentine), 6-15 août 1984
Dix-neuvième	-- Bridgetown (Barbade), 5-13 août 1986
Vingtième	-- Recife (Brésil), 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	-- Santiago (Chili), 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	-- Montevideo (Uruguay), 28 septembre-2 octobre 1992
Vingt-troisième	-- San Salvador (El Salvador), 29 août-2 septembre 1994
Vingt-quatrième	-- Asunción (Paraguay), 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	-- Nassau (Bahamas), 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	-- Mérida (Mexique), 10-14 avril 2000
Vingt-septième	-- La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	-- Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	-- Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006
Trentième	-- Brasilia (Brésil), 14-18 avril 2008
Trente et unième	-- Panama (Panama), 26-30 avril 2010
Trente-deuxième	-- Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	i-ii
	Paragraphes
I. Questions liminaires	
Organisation de la Conférence régionale	1
Cérémonie d'ouverture	2-3
Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur.....	4
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	5
Déclaration du Président de la trente et unième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.....	6
Déclaration du Directeur général de la FAO.....	7
Déclaration du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine	8
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	9
Résultats de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et état d'avancement de la réforme du CSA	10
II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales	
Examen des impacts, des enjeux et des chances à saisir dans la région Amérique latine et Caraïbes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	11-20
Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et consultations conduites sous l'égide du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur le recensement des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition	21-28
Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets en vue de réduire la vulnérabilité des populations et des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts	29-30
III. Questions relatives au Programme et au budget	
Activités de la FAO dans la région en 2010-2011 et Programme de travail et budget (PTB) pour 2012-2013	31-35
Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation.....	36-37
Domaines d'action prioritaires pour la région Amérique latine et Caraïbes au cours de l'exercice biennal suivant (2014-2015)	38-39
Résumé des recommandations des commissions techniques régionales	40-43
Résultats des consultations sous-régionales	44-47
Questions relatives à la décentralisation	48-54
IV. Autres questions	
Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	55
L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim: un engagement d'actualité	56-57
Date et lieu de la trente-troisième Conférence de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes	58
Signature d'accords	
Lettre d'entente entre la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture.....	59
Accord de coopération entre la FAO et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)	60
Lettre d'intention entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de la République d'El Salvador et la FAO	61
Déclaration de la société civile.....	62

RESUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Questions portées à l'attention du Conseil

Le Conseil est invité à examiner et à approuver les questions relatives au programme et au budget.

Questions relatives au Programme

- Approuver et incorporer au programme de travail de la FAO les quatre priorités régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes: i) sécurité alimentaire et nutritionnelle, ii) changement climatique et durabilité de l'environnement, iii) agriculture familiale et iv) santé animale et végétale et sécurité sanitaire des aliments; tenir compte également des spécificités de chaque sous-région (paragraphe 32, 39, 44, 45, 46, 47).
- Approuver et incorporer au Programme de travail de la FAO les priorités des sous-secteurs des forêts, de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture approuvées par les commissions techniques régionales - la CFALC, la CODEALC, la COPESCAALC et la COPACO - et appuyer leurs programmes de développement durable et d'adaptation au changement climatique (30, 40, 41, 42, 43).
- Poursuivre le programme d'appui prioritaire spécial à Haïti (31, 32, 51).
- Veiller à ce que l'action de la FAO tienne compte des axes transversaux relatifs à l'égalité hommes-femmes, aux jeunes ruraux et aux populations autochtones (32, 39).
- Tenir compte de l'engagement réaffirmé en faveur de l'Initiative l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 (56, 57).
- Tenir compte des recommandations spécifiques en vue d'une plus grande coopération au niveau régional en matière de pêches et d'aquaculture (43).
- Concentrer les efforts de coopération technique sur les projets et les programmes d'envergure et d'importance majeures dans les domaines d'action prioritaires approuvés (38).
- Appuyer les actions du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau de la région et les consultations avec les différents acteurs (26, 27, 28).
- Avaliser et appuyer la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale approuvé par les pays membres (55).
- Promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et améliorer la capacité de mobilisation de ressources au niveau régional (51, 52).

Questions relatives au budget

- Étudier la possibilité d'augmenter le budget alloué au programme de travail 2012-2013, conformément aux priorités définies (paragraphe 33, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47).
- Étudier la possibilité d'augmenter l'allocation de ressources destinées à l'appui aux systèmes de santé animale et végétale et de sécurité sanitaire des aliments (33).
- Appuyer le renforcement des bureaux décentralisés, grâce aux économies réalisées au titre des objectifs fonctionnels X et Y (35).
- Allouer les ressources voulues pour le renforcement des bureaux de pays situés dans les pays à faible revenu (51).

Questions portées à l'attention de la Conférence

La Conférence est invitée à examiner et à ratifier les questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

- Approuver les domaines stratégiques relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle adoptés par la Conférence: a) la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; b) les investissements et l'intensification durable de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la gestion durable des forêts, des pêches et de l'aquaculture, en particulier la production familiale; et c) l'accès à l'alimentation et l'évolution des modèles de consommation (11).
- Appuyer l'initiative relative à l'élaboration d'un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et soutenir le système de recensement des actions nationales relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau régional (21, 27).
- Examiner la proposition tendant à ce que la FAO organise un débat étendu et dynamique auquel participeraient la société civile et le monde universitaire, afin de réfléchir au concept de souveraineté alimentaire, dont le sens ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les États Membres de la FAO et les institutions des Nations Unies (25).
- Approuver les domaines stratégiques adoptés par la Conférence en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche et approuver la stratégie consistant à éviter les chevauchements d'efforts et à ne pas compromettre les négociations menées au sein du forum multilatéral compétent en la matière (la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (29, 30).
- S'agissant du changement climatique et l'agriculture, approuver la suggestion selon laquelle la FAO devrait s'employer à intensifier la coopération technique en faveur du renforcement des capacités régionales, nationales et locales relatives à la mise au point de mesures d'adaptation et de transfert de technologies, en tenant compte des caractéristiques et des contextes spécifiques de la région (30).

I. Questions liminaires

Organisation de la Conférence régionale

1. La trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 26 au 30 mars 2012. La Réunion des hauts fonctionnaires de la Conférence régionale s'est tenue du 26 au 28 mars (session du matin), et la Réunion ministérielle, du 28 (après-midi) au 30 mars 2012. Trente-deux États Membres y ont participé. Parmi les chefs de délégation figuraient 17 ministres, 7 vice-ministres et d'autres hauts fonctionnaires.

Cérémonie d'ouverture

2. La Réunion des hauts fonctionnaires a été ouverte par le fonctionnaire chargé du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. Alan Bojanic, qui a remercié le Gouvernement et le peuple argentins pour leur hospitalité, a souhaité la bienvenue aux délégations des États membres et a souligné le nouveau rôle dévolu aux Conférences régionales, dorénavant appelées à orienter les activités de la FAO.

3. La cérémonie d'ouverture s'est tenue le 28 mars au Palacio San Martín. Le Secrétaire aux relations extérieures de la République argentine, M. Eduardo Zuain, a souhaité la bienvenue aux délégations et a souligné la contribution importante de la Conférence régionale dans la recherche de solutions créatives par une région unie, qui a su définir ses propres outils pour relever les défis d'un monde de plus en plus complexe et avancer sur la voie de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté.

Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur

4. La Conférence a élu à l'unanimité M. Lorenzo Basso, Secrétaire d'État chargé de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine, Président de la Conférence, et M. Mario Arvelo, Ambassadeur et Représentant permanent de la République dominicaine auprès de la FAO, ainsi que M. Oscar Godoy, Ambassadeur et Représentant permanent du Chili auprès de la FAO, Vice-Présidents. M. Michael King, Secrétaire permanent du Ministère de l'agriculture de l'alimentation, de la pêche et de la gestion des ressources en eau de la Barbade, a été désigné rapporteur de la Conférence.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

5. La Conférence a approuvé et adopté l'ordre du jour et le calendrier. Elle est convenue que pour la présente session, la parole serait donnée aux représentants de la société civile participant en leur qualité d'observateurs selon l'ordre des demandes, conformément à la procédure déjà adoptée dans les réunions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, sans attendre que les délégués des pays membres aient terminé leurs interventions, comme c'était le cas lors des précédentes conférences régionales.

Déclaration du Président de la trente et unième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

6. M. Oscar Osorio, Président de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Ministre du développement agricole du Panama, a rappelé aux délégués les recommandations formulées lors de la session précédente et les a informés des activités qui ont été menées pour les porter à l'attention de la Conférence de la FAO et du Conseil.

Déclaration du Directeur général de la FAO

7. Le Directeur général de la FAO, M. José Graziano da Silva, s'adressant aux participants à la Conférence, a souligné le contraste entre la capacité de production alimentaire et la persistance de la faim dans la région. Il a appelé l'attention sur sept points qui font obstacle à l'élimination de la faim dans le monde.

Déclaration du Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine

8. M. Norberto Yauhar, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine, a souhaité à son tour la bienvenue aux participants et a adressé ses remerciements à la FAO. Il a insisté sur la nécessité d'élargir la conception de la production afin qu'elle englobe tous les éléments ayant une incidence sur la répartition inégale des denrées alimentaires.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

9. M. Luc Guyau, Président indépendant du Conseil de la FAO, s'adressant aux participants à la Conférence, a rendu compte de l'exécution du mandat qui lui avait été confié, de la mise en œuvre de la réforme de la FAO et des perspectives pour l'exercice biennal 2012-2013.

Résultats de la trente-septième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et état d'avancement de la réforme du CSA

10. M. Yaya Olaniran, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, a informé les participants des progrès accomplis par le CSA réformé au cours des deux dernières années et il a souligné l'intérêt de l'action du Comité pour les travaux de la Conférence régionale de la FAO.

II. Questions relatives aux politiques et réglementations mondiales et régionales

Examen des impacts, des enjeux et des chances à saisir dans la région Amérique latine et Caraïbes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

11. La Conférence s'est penchée sur les questions de fond suivantes, dans le contexte de la région: a) la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; b) les investissements et l'intensification durable de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que la gestion durable des forêts, des pêches et de l'aquaculture, en particulier la production familiale; et c) l'accès à l'alimentation et l'évolution des modèles de consommation.

12. La Conférence a reconnu que la principale cause de la faim était la pauvreté et que l'agriculture familiale était indispensable à la sécurité alimentaire.

13. La Conférence a signalé que la situation actuelle d'instabilité des cours internationaux des produits alimentaires était imputable à divers facteurs importants, parmi lesquels, comme elle l'a souligné, la spéculation financière sur les marchés internationaux de produits alimentaires. C'est pourquoi, elle a insisté sur la nécessité d'établir des réglementations spécifiques propres à renforcer la transparence, pour éviter que ces spéculations ne privent des millions de personnes de leur droit à l'alimentation.

14. La Conférence a souligné que le problème de l'instabilité excessive des prix alimentaires ne se situait pas seulement au niveau de la production et qu'il était essentiel d'analyser l'ensemble de la chaîne production-commercialisation-consommation. Elle a indiqué en particulier qu'il fallait analyser la question de la concentration de la production et des intrants, ainsi que la concentration de la commercialisation qui touche particulièrement les consommateurs et l'agriculture familiale, y compris la pêche et l'aquaculture artisanales. Ce phénomène se manifeste par une position dominante d'un nombre restreint d'entreprises dans le commerce international des produits agricoles.

15. La Conférence a fait observer que ce contexte de redressement des prix était propice à une augmentation de l'investissement et de la production vivrière dans la région et qu'il fallait pour cela promouvoir l'accès aux connaissances, s'appuyer sur l'innovation et le transfert de technologies, renforcer les mécanismes associatifs et la gestion rurale et préserver les savoirs traditionnels qui améliorent la productivité, en mettant l'accent sur l'agriculture familiale, y compris la pêche et l'aquaculture.

16. La Conférence a reconnu qu'il était nécessaire de lancer des actions qui améliorent l'accès aux denrées alimentaires, en compensant par des transferts de fonds la hausse des prix des denrées alimentaires de base et la diminution du revenu réel de la population pauvre qui en découle.

17. La Conférence a estimé qu'il fallait étudier de manière plus approfondie les causes de la très forte instabilité des cours internationaux des produits alimentaires ainsi que les diverses incidences de cette instabilité dans les pays de la région.

18. La Conférence a insisté sur le fait que l'agriculture familiale avait un rôle à jouer dans l'augmentation de la production vivrière, l'instauration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté rurale. Elle s'est dite consciente du rôle que jouaient, dans le développement agricole, les communautés de petits agriculteurs et d'artisans-pêcheurs, les populations autochtones et les descendants de populations africaines et elle a noté qu'il était important de reconnaître et de préserver leurs connaissances et leurs pratiques. À cet égard, la Conférence a souligné l'importance de la coopération de la FAO, qui favorise le développement humain, et promeut la recherche sur les systèmes socioproductifs et les aspects environnementaux, les mécanismes d'association au niveau horizontal et d'intégration dans les filières de production pour renforcer les marchés locaux, réduire les coûts de transaction des petits producteurs et améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie et de production.

19. La Conférence a constaté les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité entre les sexes et entre les générations, ainsi que dans celui de la participation des populations autochtones, indiquant toutefois qu'il restait encore beaucoup à faire au regard de ces questions transversales aux domaines thématiques prioritaires.

20. S'agissant d'instaurer un commerce juste et équitable, la Conférence a estimé qu'il fallait débloquer les négociations agricoles conduites à l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha pour le développement afin de mener à bien la réforme de l'agriculture mondiale.

Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition et consultations conduites sous l'égide du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur le recensement des activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition

21. La Conférence a appuyé et accueilli avec satisfaction le fait que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) élabore un Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce document, qui devra être actualisé en permanence, contribuera à garantir une plus grande cohérence et une meilleure coordination des politiques.

22. La Conférence a reconnu que la première version du Cadre stratégique devait refléter le consensus régional et international sur la sécurité alimentaire et la nutrition et indiquer les domaines dans lesquels des efforts devaient encore être faits pour améliorer la cohérence des actions dans le cadre du CSA. Elle a salué la contribution du mécanisme de la société civile au processus d'élaboration du Cadre stratégique mondial, qui a été conduit au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

23. La Conférence a fait observer que l'« Alianza Continental por la Soberanía Alimentaria » (Alliance continentale pour la souveraineté alimentaire – Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire (CIP), qui représente la société civile, assumait ce rôle important dans le processus de dialogue engagé avec les gouvernements des Membres de la FAO. Selon le CIP, les gouvernements doivent reconnaître que la société civile, en particulier les groupes sociaux qui représentent les petits producteurs vivriers, tels que les petits exploitants agricoles, les populations autochtones et les pêcheurs, a un rôle à jouer pour résoudre les problèmes de la faim et de la pauvreté dans la région, moyennant l'élaboration de politiques agroécologiques qui intègrent les connaissances traditionnelles des populations et promeuvent le droit à l'alimentation.

24. La Conférence a pris acte de la nouvelle forme de participation de la société civile à ses travaux. Aussi a-t-elle reconnu l'intérêt d'inviter, compte tenu de l'ordre du jour, des universités et des instituts de recherche publics, ainsi que des représentants des détenteurs de savoirs traditionnels.

25. La Conférence a suggéré que la FAO organise un débat étendu et dynamique auquel participeraient la société civile et le monde universitaire, afin de réfléchir au concept de souveraineté alimentaire, dont le sens ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les États Membres de la FAO et les institutions des Nations Unies.

26. La Conférence a encouragé ses membres à participer à la consultation électronique relative à la première version du Cadre stratégique afin de confirmer que le texte proposé reflète effectivement le consensus international et régional actuel, et de proposer des améliorations et des suggestions pour les activités futures. De même, elle a encouragé la FAO à collaborer avec les partenaires compétents pour faciliter la mise au point de systèmes permettant de recenser les actions conduites dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en vue d'améliorer la coordination et l'alignement des politiques et des programmes des institutions gouvernementales et des agents du développement.

27. La Conférence a reconnu qu'un système de recensement des actions nationales relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle serait utile pour améliorer l'alignement et la coordination des politiques et des programmes des institutions gouvernementales et d'autres agents du développement. De même, elle a souligné qu'il était important d'améliorer la qualité de l'information, que ce soit pour recenser les actions

relatives à la sécurité alimentaire ou pour suivre la mise en œuvre des décisions clés concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les problèmes et les résultats pertinents.

28. La Conférence continuera à analyser les possibilités de créer des liens et des synergies entre les travaux que conduit le CSA, notamment l'élaboration du Cadre stratégique, et les autres initiatives et mécanismes régionaux et nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier, la Conférence régionale elle-même, l'initiative « l'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » et les mécanismes et systèmes régionaux et sous-régionaux d'intégration et de coopération.

Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets en vue de réduire la vulnérabilité des populations et des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts

29. La Conférence a reconnu l'importance de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de la pêche dans la région, et a rappelé ce faisant les dimensions sociale, économique et écologique du développement durable. Elle a fait observer néanmoins qu'il fallait éviter les chevauchements d'efforts et que l'on ne devait pas compromettre les négociations menées au sein du forum multilatéral compétent en la matière (la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques). Elle a insisté, en revanche, sur le rôle que la FAO pouvait jouer en matière d'agriculture, dans le cadre de la coopération et de l'assistance technique, selon les priorités identifiées pour chaque pays.

30. La Conférence a estimé que, en ce qui concernait le changement climatique et l'agriculture, la FAO devrait s'employer à intensifier la coopération technique en faveur du renforcement des capacités régionales, nationales et locales relatives à la mise au point de mesures d'adaptation et de transfert de technologies, en tenant compte des caractéristiques et des contextes spécifiques de la région.

III. Questions relatives au Programme et au budget

Activités de la FAO dans la région en 2010-2011 et Programme de travail et budget (PTB) pour 2012-2013

31. La Conférence s'est déclarée satisfaite du rapport relatif aux activités réalisées ces deux dernières années (2010-2011) dans les quatre domaines d'action prioritaires identifiés lors de la trente et unième session. Conférence régionale: sécurité alimentaire et nutritionnelle; changement climatique et durabilité de l'environnement; agriculture familiale; santé animale et végétale et sécurité sanitaire des aliments. Elle s'est également félicitée de l'appui fourni à Haïti, comme elle en avait décidé à cette même conférence.

32. La Conférence régionale a approuvé la proposition relative aux priorités de l'exercice biennal 2012-2013, après être convenue que les quatre domaines thématiques identifiés lors du précédent exercice (2010-2011), ainsi que l'appui prioritaire à Haïti et les axes transversaux sur la parité hommes-femmes, les jeunes et les populations autochtones, demeuraient d'actualité. À ces quatre priorités et ces axes transversaux s'ajoutait la nécessité de mener à son terme la réforme de la FAO dans la région, en particulier le processus de décentralisation pendant l'année 2012, y compris les programmes d'intervention d'urgence.

33. La Conférence s'est déclarée préoccupée par le montant estimatif des ressources qui seront consacrées au Programme de travail et budget 2012-2013 (190,8 millions d'USD), insuffisant, selon elle, pour relever

les défis auxquels l'agriculture fait face dans la région. Elle a donc exhorté les pays membres et la FAO à intensifier les mesures visant à accroître les ressources disponibles. Elle a aussi appelé l'attention sur la faiblesse de la part du budget affectée aux questions relatives à la santé animale et végétale et à la sécurité sanitaire des aliments, bien qu'elle accorde beaucoup d'importance à ces thèmes.

34. La Conférence a accueilli favorablement le cadre stratégique à moyen terme relatif à la coopération en matière d'agriculture familiale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

35. La Conférence a souligné que pour atteindre pleinement les objectifs de la décentralisation, le réseau de bureaux décentralisés devait être doté des ressources adéquates. À cet égard, elle a insisté sur le fait que les besoins budgétaires de ces bureaux devaient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des nouveaux ajustements à apporter au PTB de la FAO pour 2012-2013, s'agissant notamment des économies réalisées au titre des objectifs fonctionnels X (Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes) et Y (Administration efficace et efficiente).

Tendances mondiales et futurs défis à relever par l'Organisation

36. La Conférence a appuyé le vaste processus participatif de réflexion stratégique lancé en janvier 2012 par le Directeur général, en vue de déterminer les priorités et les stratégies futures de l'Organisation. Elle est convenue qu'il fallait améliorer la planification stratégique, définir des priorités claires, aligner les objectifs et les programmes et établir un processus de planification interactif sur la base des besoins régionaux et nationaux.

37. La Conférence a souscrit à la nécessité de poursuivre un débat large et participatif dans les organes pertinents, sur le recensement réalisé par le Secrétariat s'agissant des principaux défis mondiaux dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des forêts, comme suit: a) intensification durable de la production; b) élimination de l'insécurité alimentaire, des carences nutritionnelles et des aliments malsains; c) promotion d'une consommation alimentaire équilibrée et réduction des pertes et du gaspillage; d) amélioration des moyens d'existence de la population rurale, notamment des femmes, des jeunes et des populations autochtones; e) développement de systèmes alimentaires et agricoles plus justes; f) accroissement de la résistance des moyens d'existence aux crises et aux menaces; g) renforcement des mécanismes de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial.

Domaines d'action prioritaires pour la région Amérique latine et Caraïbes au cours de l'exercice biennal suivant (2014-2015)

38. La Conférence a confirmé qu'elle soutenait le processus de consultation en vue de l'identification des priorités et qu'elle était favorable à ce que ces priorités soient prises en compte dans l'établissement des programmes de travail et des budgets biennaux pour la région Amérique latine et Caraïbes, et à ce que se poursuivent les consultations pour la formulation des objectifs stratégiques et du plan à moyen terme de la FAO pour la période 2014-2017. Elle a également souligné qu'il fallait bien cibler la coopération de la FAO, s'agissant des problèmes cruciaux auxquels les pays font face, afin de réaliser des progrès mesurables, en utilisant de manière efficace et efficiente les ressources disponibles pour un nombre limité d'activités, compte tenu des avantages comparatifs de l'Organisation et des spécificités et priorités diverses de chaque sous-région.

39. La Conférence, tout en faisant siens les priorités identifiées (sécurité alimentaire et nutritionnelle, changement climatique et durabilité de l'environnement, agriculture familiale, santé animale et végétale et sécurité sanitaire des aliments) et les axes transversaux concernant la parité hommes-femmes, les jeunes ruraux et les populations autochtones, s'est déclarée préoccupée par le financement de la coopération technique correspondante, compte tenu du risque de voir diminuer encore davantage les sources de financement budgétaires actuelles. Elle a suggéré de chercher des solutions qui permettraient d'augmenter les ressources renforçant l'action de la FAO dans la région, et d'effectuer des réaffectations compte tenu des économies prévues dans le cadre du PTB 2012-2013.

Résumé des recommandations des commissions techniques régionales

40. La Conférence a réaffirmé le rôle primordial que joue la FAO au sein des secrétariats techniques des diverses commissions régionales et a recommandé aux gouvernements de renforcer leur soutien aux programmes de travail de ces commissions et d'encourager la participation de hauts fonctionnaires à leurs réunions.

41. La Conférence a fait sienne la recommandation de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) afin qu'une plus grande visibilité soit conférée au secteur forestier à la fois dans le contexte du changement climatique et comme contribution à la sécurité alimentaire et à l'essor économique de l'agriculture familiale. Il s'agira notamment de mettre en relief le rôle joué par les forêts dans la viabilité à long terme des systèmes de production en milieu rural, ainsi que leurs liens avec la conservation des sols, la protection de la biodiversité et l'approvisionnement en eau et son utilisation durable. Plus particulièrement, la Conférence a recommandé qu'une meilleure place soit donnée aux forêts dans le cadre de la Conférence Rio +20.

42. La Conférence a fait sienne la recommandation de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC) afin que le développement durable de l'élevage, y compris ses dimensions sociale, économique et écologique, soit considéré comme un élément important aux fins de l'avancement des quatre priorités régionales. À cet égard, il a été recommandé d'encourager la formulation de politiques de développement de l'élevage, y compris des systèmes de production animale familiale, à long terme, en tenant compte des priorités définies au niveau national. Une attention particulière devrait être accordée à la santé animale et à la lutte contre les maladies transfrontalières.

43. La Conférence a approuvé la recommandation de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) et de la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPECAALC) afin qu'une place visible soit réservée à la pêche et l'aquaculture, y compris la pêche et l'aquaculture artisanales, et les petites et micro-entreprises, dans le Programme de travail 2013-2014. Elle a également appuyé l'octroi de fonds à une évaluation des stocks, afin de permettre une gestion durable des ressources halieutiques des eaux intérieures. Enfin, elle a souligné l'importance de l'interaction et de la coopération avec les organismes intergouvernementaux de la région, comme l'Organisation latino-américaine de développement des pêches, l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain, le Centre pour les services d'information et de consultation sur la commercialisation des produits de la pêche en Amérique latine et dans les Caraïbes (INFOPECA) et le réseau d'aquaculture des Amériques.

Résultats des consultations sous-régionales

44. Les trois sous-régions ont confirmé que les priorités régionales étaient pertinentes au regard de leurs objectifs de développement. De plus, elles ont fait part de leurs opinions et de leurs observations concernant les sept défis mondiaux qui ont été définis par la FAO. Plus spécifiquement, les positions de chaque sous-région ont été les suivantes:

45. La sous-région des Caraïbes a particulièrement souligné l'importance de la priorité relative à la gestion des risques de catastrophes associés au changement climatique et a indiqué qu'il était nécessaire de mettre au point de nouveaux instruments pour gérer ces risques. Elle a également insisté sur l'importance qu'il fallait accorder aux maladies transfrontalières et sur la nécessité de mettre au point une plateforme d'information relayant la situation dans la sous-région et favorisant la prise de décisions politiques mieux éclairées. De plus, elle a demandé que les secteurs des forêts, de la pêche et de l'aquaculture bénéficient aussi d'une priorité qui vienne s'ajouter aux priorités régionales déjà définies.

46. La sous-région de l'Amérique centrale et du Mexique (Mésos-Amérique) a indiqué qu'il serait préférable de fusionner les défis mondiaux numéros deux et trois, en intégrant l'élimination de l'insécurité alimentaire, des carences nutritionnelles et des habitudes malsaines à l'amélioration des modèles de consommation, dans le contexte de la hausse et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires, et de promouvoir ainsi une approche multisectorielle. De même, elle a proposé que l'énoncé des autres défis soit ajusté. En ce qui concerne les priorités régionales, la sous-région a souligné qu'il serait utile d'explicitement la présence de l'élevage et de l'agriculture dans chacune d'elles. À l'instar des Caraïbes, elle a demandé que, outre les quatre priorités régionales qui ont été définies, les secteurs des forêts, de la pêche et de l'aquaculture bénéficient également d'une attention prioritaire. Enfin, elle a déterminé deux nouveaux axes transversaux – les statistiques et l'investissement – et a recommandé d'incorporer des mécanismes de processus participatifs, et de mettre l'accent sur la formation et la gestion des connaissances de manière participative.

47. La sous-région de l'Amérique du Sud a passé en revue, à titre préliminaire, les sept défis mondiaux proposés, et a estimé que, de manière générale, ces défis correspondaient bien aux problèmes auxquels elle devrait faire face au cours des années à venir. Elle a également décidé d'étudier la portée et la substance des défis identifiés et de les mettre davantage en relation avec les quatre domaines prioritaires. À cet égard, s'agissant des défis mondiaux, la sous-région a mis en avant les éléments suivants:

- Nécessité d'inclure explicitement dans le premier défi le développement de l'agriculture familiale, de la pêche artisanale, de l'aquaculture et des activités forestières.
- Renforcement des mesures en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
- Instauration de la transparence dans la filière commerciale.
- Priorité à l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, plutôt qu'à l'atténuation de ces effets.
- Garantie d'un revenu équitable aux producteurs.
- Maintien de l'accès à l'alimentation comme thème prioritaire.

La sous-région a signalé que le terme « rationalisation » appliqué à la consommation des aliments et à la nutrition lui semblait peu précis, et a proposé à cet égard d'intégrer les défis deux et trois, s'agissant de promouvoir de bonnes habitudes alimentaires, avec l'objectif d'élimination de l'insécurité alimentaire.

Questions relatives à la décentralisation

48. La Conférence a approuvé le processus de décentralisation de la FAO et a souligné qu'il était important que le réseau de bureaux décentralisés dispose de ressources matérielles et humaines suffisantes pour relier comme il convient les pays membres à ce processus. Elle s'est félicitée que le processus de décentralisation contribue à améliorer la communication et la coordination avec les autres organismes de coopération internationale et qu'il favorise ainsi une collaboration dans le cadre d'une approche par pays à l'appui d'une stratégie de développement nationale plutôt que des actions d'aide ponctuelles.

49. La Conférence a vivement recommandé d'intégrer les programmes d'urgence dans le domaine plus large du développement afin d'atténuer la vulnérabilité et de réduire les risques de catastrophes. Elle a appuyé les propositions correspondantes:

- Transférer la responsabilité des opérations d'urgence conduites à l'échelle nationale aux Représentants de la FAO et, le cas échéant, au Représentant régional ou au Coordonnateur sous-régional;
- Transférer la responsabilité générale du programme d'urgence conduit dans la région au Représentant régional;
- Déléguer davantage de pouvoirs aux bureaux décentralisés, en prévoyant la formation et la supervision nécessaires.

50. La Conférence a fortement appuyé la proposition générale relative au réseau de bureaux décentralisés; en même temps, elle a reconnu qu'il était nécessaire de continuer à renforcer les capacités de ces bureaux et elle a encouragé l'Organisation à définir un calendrier pour le processus de décentralisation.

51. La Conférence a approuvé les propositions spécifiques relatives à l'Amérique latine et aux Caraïbes, notamment:

- Conserver le réseau de bureaux décentralisés actuel.
- Renforcer les bureaux nationaux, en donnant la priorité aux bureaux situés dans les pays à faible revenu et en accordant une attention spéciale aux bureaux qui ont des besoins particuliers, par exemple en Haïti.
- Établir de nouveaux bureaux, si besoin est, dans les pays où l'économie se porte bien et où les gouvernements apportent un appui important.
- Avec l'accord des gouvernements, contribuer à orienter les activités des bureaux situés dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu élevé, pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.
- Améliorer l'efficacité des bureaux régionaux et sous-régionaux en tirant parti des capacités techniques de tous les bureaux de la FAO situés dans la région, sans tenir compte des frontières sous-régionales.
- Promouvoir une meilleure collaboration avec la société civile et le secteur privé;
- Mobiliser davantage de ressources et multiplier les projets dans la région, principalement grâce au mécanisme du Fonds fiduciaire unilatéral.
- Déployer les ressources humaines de l'Organisation en fonction de leurs compétences particulières et des besoins des pays.

- Prendre dûment en compte la possibilité d'utiliser les capacités nationales.

52. La Conférence a recommandé que, dans le cadre du processus de décentralisation et compte tenu de la souplesse administrative prévue, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui sont des piliers de l'action de la FAO, soient renforcées.

53. La Conférence a recommandé que toute éventuelle modification du statut des bureaux nationaux soit effectuée en accord avec les gouvernements hôtes, en tenant compte de l'apport des pays et en privilégiant les solutions de continuité afin de ne pas perturber les activités en cours.

54. Le Mexique a ratifié son appartenance et son identification à la région de Mésoamérique, et il a confirmé qu'il s'engageait à renforcer la coopération au niveau sous-régional dans le cadre du processus de décentralisation de la FAO, répondant ainsi à l'appel du Directeur général. La Conférence a suggéré qu'aux fins des relations de coopération entre la FAO et le Mexique le lien de ce pays avec le Bureau régional serait maintenu, sans préjudice des relations avec le Siège et avec le Bureau sous-régional de Panama.

IV. Autres questions

Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

55. La Conférence a approuvé le projet de programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale, indiquant toutefois que les pays devaient pouvoir participer aux commissions techniques et intervenir dans l'établissement de l'ordre du jour. Elle a insisté en particulier sur l'importance de la participation du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) à l'ensemble des activités prévues entre les conférences.

L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim: un engagement d'actualité

56. La Conférence a souligné l'intérêt de l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 et a noté que le Front parlementaire contre la faim était disposé à partager les données d'expérience de la région avec les gouvernements, les parlementaires, le monde universitaire et la société civile d'autres régions du monde.

57. La Conférence a réitéré son soutien à l'initiative « L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025 » et a réaffirmé le rôle que celle-ci devait jouer à l'appui des communications intersessions entre la région et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Les organismes de coopération internationale de l'Espagne et du Brésil ont signé avec la FAO un nouvel accord de financement de projets et d'activités spécifiques pour le prochain exercice biennal.

Date et lieu de la trente-troisième Conférence de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

58. La Conférence s'est félicitée de l'offre généreuse de la République du Chili d'accueillir la trente-troisième Conférence de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra en 2014, et a recommandé d'accepter cette proposition.

Signature d'accords***Lettre d'entente entre la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture***

59. Cette lettre a été signée en réponse aux déclarations des ministres de l'agriculture des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui avaient appelé à rechercher des mécanismes de coordination améliorée entre la FAO et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) pour éviter les chevauchements d'efforts et répondre plus efficacement et plus rapidement aux besoins des pays de la région.

Accord de coopération entre la FAO et l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

60. Le Secrétariat général de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et la FAO, par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, réaliseront conjointement des projets spécifiques de coopération dans leurs domaines de compétence communs et en faveur des activités qui facilitent le processus d'intégration latino-américaine.

Lettre d'intention entre le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches de la République argentine, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage de la République d'El Salvador et la FAO

61. Cette lettre d'intention traduit la volonté des trois parties de mener à bien un Programme de coopération triangulaire coordonné par les deux ministères, avec l'assistance de la FAO.

Déclaration de la société civile

62. La Conférence est convenue d'intégrer, comme document d'information, la déclaration formulée par la société civile à l'occasion de la troisième conférence spéciale sur la souveraineté alimentaire, les droits et la vie tenue à Buenos Aires (Argentine), du 22 au 25 mars 2012.

Les documents de la Conférence peuvent être consultés sur la page suivante:

<http://www.fao.org/bodies/rc2012/larc32/fr/>